

REPUBLIQUE FRANCAISE



BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2014

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	26	26

- + *Le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix*
 + *Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents*

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Jean BARRULL	Absent, Excusé	
Henri TANDONNET		OUI
Christian DEZALOS		OUI
Jean-Michel DRAPE		OUI
Michel LAUZZANA		OUI
François CHALMEL		OUI
Pierre PUJOL		OUI
Laurence MAIOROFF		OUI
Pierre DELOUVRIE	Absent, Excusé	
André GARROS		OUI
Jean-Marc GILLY		OUI
Gilbert FONGARO		OUI
Annie GALAN		OUI
Jean-Marc CAUSSE		OUI
Patrick BUISSON		OUI

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Michel BERNINES		OUI
Jean-Jacques PLO	Absent, Excusé	
Claude BENSE		OUI
Claude SARRAMIAC		OUI
Christine BONFANTI		OUI
Eric BACQUA		OUI
Gilbert LABADIE		OUI
Jean-Pierre PIN		OUI
Jean-Paul PRADINES		OUI
Espérance JULIEN	Serge NICOLOTTO	OUI
Danièle LAMENSANS		OUI
Jean-Marc COLIN		OUI
Claude JEANTET		OUI
Jean DREUIL		OUI

DECISION DU BUREAU N° 2014 - 38

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES A LA SOCIETE TOMTOM

Exposé des motifs

L'aménagement de nouvelles zones économiques entraîne la construction ou la modification de voies existantes sur le territoire.

L'Agglomération d'Agen est interpellée par les entreprises et commerçants de ces zones, pénalisés par des mises à jour très tardives sur les systèmes de navigation GPS.

Afin de signaler les modifications qui doivent être apportées, TomTom propose aux collectivités un protocole simple et gratuit garantissant l'intégration régulière de leurs changements routiers.

L'objectif de cette convention est de :

- ➔ permettre une mise à jour régulière de la cartographie du territoire de l'Agglomération sur les systèmes GPS,
- ➔ répondre à la demande des entreprises et commerçants des zones économiques,
- ➔ optimiser les déplacements des utilisateurs de GPS sur le territoire de l'Agglomération d'Agen.

Engagements des deux parties :

- **L'Agglomération d'Agen s'engage à transmettre au moins une fois par an l'ensemble des modifications géographiques survenues sur son territoire.**
- **La société TomTom s'engage à intégrer l'ensemble des informations fournies par l'Agglomération d'Agen dans ses bases de données et à les transmettre à ses partenaires.**

Les changements signalés peuvent concerner les thèmes suivants :

- ↳ créations routières,
- ↳ modification du réseau routier,
- ↳ éléments de circulation routière concernant les changements de noms de rues, de numéro de voies, les sens de circulation, les restrictions de circulation de type poids et hauteur,
- ↳ limitations de vitesse.

Le groupe TomTom met à jour la cartographie numérique pour les systèmes de navigation GPS mais aussi pour des fournisseurs d'informations géographiques sur Internet tels que Mappy ou Via Michelin.

Cadre juridique de la décision

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 10 janvier 2013 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement nécessaires au fonctionnement courant de l'Agglomération d'Agen d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Emploi en date du 11 février 2014,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE suivant les votes susvisés

1°/ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de données cartographiques à la société TomTom

Convocation le 04/03/2014

Affichage le 10/03/2014

Télétransmission le 10/03/2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean DIOMIS du SEJOUR

